



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique**

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique - Manche Ouest**

Consultation du public – Synthèse des observations et propositions du public

Consultation du public du 14 décembre 2023 au 4 janvier 2024

Projet d'arrêté inter-préfectoral **modifiant l'arrêté du 17 octobre 2003 portant classement et délimitation du gisement naturel coquillier de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) du Pertuis Breton et définissant ses conditions d'exploitation par les navires de pêche professionnelle**

Références : article L. 914-3 du Code rural et de la pêche maritime – articles L.123-19-1 à L.123-19-7 du Code de l'environnement

Le projet d'arrêté inter-préfectoral modifiant l'arrêté du 17 octobre 2003 portant classement et délimitation du gisement naturel coquillier de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) du Pertuis Breton et définissant ses conditions d'exploitation par les navires de pêche professionnelle a été soumis à la participation du public du 14 décembre 2023 au 4 janvier 2024.

Le projet de texte, la note de présentation ainsi que les modalités de la consultation étaient consultables sur le site internet de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique.

Les participants avaient la possibilité d'adresser leurs observations et propositions par voie électronique et par voie postale.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ce projet d'arrêté.